

# SERVICE DES PASSEPORTS DE VERCEL

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h uniquement sur rendez-vous au 03 81 58 31 55  
Entrée du service des passeports sur la Rue de Jésus, derrière la mairie.

## DOCUMENTS A FOURNIR

Présenter tous les originaux demandés et apporter une photocopie de ces pièces

### Pour une première demande

- 2 photographies d'identité couleur récentes
- Formulaire de demande de passeport complété : disponible en mairie ou formulaire électronique pour personne mineure ou personne majeure
- Carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans, sinon copie intégrale de l'Extrait d'acte de naissance avec filiation complète (original seulement) de - de 3 mois (à demander à votre mairie de naissance).
- Pièce justificative du domicile de - de 3 mois (facture électricité, téléphone, eau, ordures ménagères, assurance logement, avis de taxes foncières, avis imposition...)
- S'ils habitent chez quelqu'un (mineurs et autres), copie de la carte d'identité de l'hébergeant avec facture de l'hébergeant et attestation manuscrite,
- Livret de famille pour les mineurs si indication de la mention « épouse ou veuve » demandée,
- Justificatif de divorce (si l'intéressée est autorisée à porter le nom de son ex-époux) ou pour justifier de l'autorité parentale
- Document prouvant la nationalité française (décret, certificat de nationalité française, déclaration...)

### Pour un renouvellement

- 2 photos d'identité couleur récentes
- Formulaire de demande de passeport complété : disponible en mairie ou formulaire électronique pour personne mineure ou personne majeure
- Passeport français à renouveler en cours de validité ou périmé depuis moins d'un an ou carte d'identité périmée depuis moins de 2 ans ou extrait acte de naissance original de - de 3 mois
- Justificatif de domicile (idem 1ère demande) de - de 3 mois
- Pour les mineurs : livret de famille + jugement de divorce des parents pour déterminer l'autorité parentale

## TARIFS

Timbres fiscaux

86 € : personne âgée de 18 ans et plus

42 € : mineur âgée de 15 et 18 ans

17 € : mineur de moins de 15 ans

A fournir lors du dépôt du dossier en timbres fiscaux

disponibles dans les bureau de tabac ou

sur le site internet : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

POUR VOS PASSEPORTS,  
OPTEZ POUR LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE

EN QUELQUES CLICS,  
RECEVEZ VOTRE TIMBRE  
PAR COURRIEL OU PAR SMS

TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR

Illustration d'un personnage souriant pointant vers un timbre électronique, un ordinateur et un smartphone.